RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN **N° 061/2024**

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

Terrassement pour branchement électrique neuf
28 rue Maréchal Foch

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

Les travaux de terrassement pour branchement électrique neuf, 28 rue Maréchal Foch à Danjoutin, par la SARL PAROTY, ZI Ouest Le Durgeon 1, 70000 VESOUL pour ENEDIS.

A R R Ê T E

Article 1
Rétrécissement de la voie de circulation avec un empiètement de la chaussée au niveau des travaux.
Le stationnement, le dépassement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30 Km pour la durée des travaux.

Article 2
La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3
Le présent arrêté prendra effet à la date du **25 mars 2023 jusqu'au 25 avril 2024 pour une période de travaux de 2 jours.**

Article 4
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5
Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- SARL PAROTY, ZI Ouest Le Durgeon 1, 70000 VESOUL
  Paroty.tp@wanadoo.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 15 mars 2024
Le Maire,
Signé Emmanuel FORMET

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

COMMUNE DE DANJOUTIN

Notifié et affiché le 18/03/24